

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 juin 1995

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES POMPIERS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, NPD) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de déposer un projet de loi sur le droit à l'information visant à protéger les pompiers et autres fonctionnaires qui, dans l'exercice de leurs fonctions, sont confrontés à des incendies ou à des catastrophes mettant en cause des substances éventuellement nocives comme des produits chimiques toxiques.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour exhorter la Chambre à appuyer cette motion. Les députés savent qu'il a été décidé qu'elle ne ferait pas l'objet d'un vote mais, si la volonté existait, elle pourrait être mise aux voix et adoptée. La Chambre peut décider qu'il en soit ainsi par consentement unanime. La procédure selon laquelle on détermine si les résolutions ou les projets de loi d'initiative parlementaire feront l'objet d'un vote a été conçue pour limiter le nombre de motions et de projets de lois pouvant faire l'objet d'un vote. Elle n'a pas été conçue pour empêcher qu'une motion de plus que le nombre prévu puisse faire l'objet d'un vote, si tel est le souhait de la Chambre. J'exhorte la Chambre à choisir cette alternative aujourd'hui, si les ministériels sont disposés à le permettre. Je vais essayer d'expliquer pourquoi je pense qu'il devrait en être ainsi.

J'aimerais remercier mon comotionnaire, le député de Kamloops, qui me prête main-forte aujourd'hui à la Chambre, ainsi que l'Association internationale des pompiers avec qui je travaille en étroite collaboration depuis quelque temps pour mettre au point cette motion ainsi que deux autres mesures portant l'une sur un protocole concernant les maladies infectieuses et l'autre sur les prestations aux agents de la sécurité publique.

La motion exhorte le gouvernement à rendre plus sécuritaires les conditions de travail des pompiers et autre personnel d'urgence. Les pompiers et autre personnel d'urgence sont souvent appelés à risquer leur vie, non seulement dans l'immédiat, mais aussi à long terme, lorsqu'ils interviennent après un accident ou un incident en présence de substances chimiques toxiques hautement volatiles. Des études révèlent que les pompiers sont plus vulnérables à certaines maladies associées à l'exposition à ce

genre de produits chimiques toxiques et qu'ils sont plus nombreux à en souffrir.

Ils ont besoin de renseignements rapides, exacts et complets au sujet des substances dangereuses en cause, car l'absence de tels renseignements peut mettre leur vie en danger. C'est au gouvernement fédéral qu'il incombe de faire en sorte que toutes les mesures raisonnables soient prises pour fournir ces renseignements. C'est l'objet de cette motion.

Je voudrais profiter de ce débat pour faire une proposition bien précise. Si le gouvernement cherche quelque chose qu'il puisse faire de façon concrète et pratique, l'adoption de cette motion est une excellente occasion.

Je voudrais proposer un projet pilote pour les situations où des substances toxiques sont en cause, et je pense plus particulièrement aux accidents qui se produisent pendant le transport de substances dangereuses. Les problèmes ne se posent pas seulement dans le secteur des transports, mais c'est un secteur qui se prêterait très bien à un projet pilote.

Les pompiers demandent au gouvernement de faire les premiers pas en matière de création d'un système à la pointe du progrès qui fournirait au personnel d'intervention d'urgence les renseignements dont il a besoin, en se servant des derniers progrès en matière d'informatique.

C'est un domaine où, de toute évidence, la politique sectaire n'entre pas en cause. J'espère que les députés des deux côtés de la Chambre appuieront cette motion et que le gouvernement permettra qu'elle soit soumise à un vote. Vers la fin du débat, un député de la majorité pourrait peut-être demander le consentement unanime pour qu'elle soit adoptée. À ma connaissance, personne ici n'est opposé à une telle initiative. La motion ne fait que demander au gouvernement d'envisager l'opportunité de procéder. Si la Chambre adopte cette motion, cela donnerait à Transports Canada une excellente occasion de s'engager dans cette voie.

Les accidents où interviennent des substances dangereuses posent un certain nombre de problèmes particuliers au personnel d'intervention d'urgence. D'une part, une intervention insuffisamment rapide et inappropriée peut faire des morts et des blessés, non seulement parmi le personnel d'intervention lui-même, mais aussi parmi les curieux, si l'accident se produit dans une région densément peuplée.

Par ailleurs, étant donné que ces accidents se produisent assez rarement, le personnel a peu d'expérience des composés chimiques très complexes et il est souvent difficile d'obtenir de lui qu'il réagisse suffisamment rapidement et de la façon appropriée. L'accès immédiat à des renseignements sur le contenu des